Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503188-20251211-2025_66-DE

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2025 à 20 heures

Nombre de Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 03 décembre 2025
Nombre de Membres présents : 10	Convocation affichée le : 03 décembre 2025
Nombre de Membres votants : 11	Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Nadine CORBEL, 1ère adjointe.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATTAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON – – Christian DARTOIS — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absent excusé : Loïc COMMEUREUC, Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Christian DARTOIS, Virginie ROBIOU

Absent : Franck SAMSON

Dominique ABALAIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2025/66	Remboursement des frais avancés par Monsieur Claude PAPADOPOULOS

Madame CORBEL informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la préparation des festivités de fin d'année, la commune a procédé à la location d'une nacelle destinée à l'installation des décorations de Noël sur les candélabres.

Conformément aux conditions de location, l'appareil devait être restitué avec le plein de gazole.
Afin d'assurer le respect de cette obligation et éviter des frais supplémentaires pour la collectivité, Monsieur Claude PAPADOPOULOS, 3ème adjoint, s'est chargé d'effectuer le plein du véhicule.

Ce plein de gazole, réalisé auprès de l'enseigne Super U de Tinténiac, a nécessité une avance de frais d'un montant de 7,16 € réglé personnellement par Claude PAPADOPOULOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

11 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

Décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la dépense engagée par Claude PAPADOPOULOS pour le plein de gazole de la nacelle louée pour l'installation des décorations de Noël.
- D'autoriser le remboursement à Claude PAPADOPOULOS de la somme de 7,16 €, correspondant au justificatif présenté.

SIGNATURES

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-THUAL ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Dominique ABALAIN